Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900674-20260226-381_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

381/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à un administré

Madame Laurence LE ROY-TASSEL, conseillère municipale, intéressée au dossier, se retire de la séance et ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un dysfonctionnement interne des services administratifs a entraîné un préjudice financier à Monsieur et Madame Raymond LE ROY, domiciliés 3 rue du Docteur Quéré, dans le cadre de travaux de remplacement de menuiseries visibles depuis la voie publique.

Considérant que le montant de ce préjudice est évalué à la somme de 2 232,06 €.

Madame Laurence LE ROY-TASSEL, conseillère municipale, intéressée au dossier étant sortie de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 232,06 € à Monsieur et Madame Raymond LE ROY**
- **Précise que cette subvention est versée à titre exceptionnel et ne saurait constituer un précédent ;**
- **Précise que cette dépense sera imputée à l'article budgétaire 65888 – Autres charges de gestion courante du budget commune 434-1 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite somme et à signer tout document afférent à cette décision.**

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE GUERLESQUIN (FINISTÈRE)

Le Maire,
Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,
Cyrielle MOY